



# Régimes de placement de Rente à capitalisation flexible et de Fonds de revenu flexible de la Canada Vie

Initialement de la Great-West

## Addenda aux notices explicatives

Mise à jour de la section Gestionnaires de placements

**La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie**

**À compter du 6 mai 2024**, Bissett Investment Management exercera ses activités sous le nom ClearBridge Investments. Bissett Investment Management est le gestionnaire du fonds distinct suivant :

<b>Nom du fonds distinct</b>
Titres canadiens

La section *Gestionnaires de placements* se trouvant à la page 26 de la notice explicative des polices de fonds distincts de la Canada Vie (initialement de la Great-West) a été modifiée; toute référence à Bissett Investment Management en a été retirée. Le gestionnaire de placements suivant est ajouté à la section :

ClearBridge Investments  
New York Times Building  
620 8<sup>th</sup> Avenue, Suite 48  
New York, NY  
10018

L'Aperçu du fonds, qui fait partie intégrante de la notice explicative des polices de fonds distincts de la Canada Vie (initialement de la Great-West), a été modifié. Ainsi, dans le cas d'un fonds distinct actuellement géré par Bissett Investment Management :

- La mention de Bissett Investment Management sera remplacée par ClearBridge Investments.

Aucun autre changement n'a été apporté à la notice explicative ni à l'Aperçu du fonds

Cet addenda fait partie de la notice explicative, qui renferme d'importantes dispositions dont vous devriez prendre connaissance avant d'investir. La notice explicative contient des renseignements généraux au sujet de votre police et comprend un sommaire des divers types de risques qui peuvent s'appliquer lorsque vous investissez dans un fonds distinct. Le présent addenda ne constitue pas un contrat d'assurance.

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie (la Canada Vie) est l'unique émettrice de la police de rente individuelle à capital variable décrite dans la notice explicative.

Vous pouvez communiquer avec nous aux coordonnées suivantes :

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie  
255 avenue Dufferin  
London ON N6A 4K1

Site Web : [canadavie.com](http://canadavie.com)  
Courriel : [isp\\_customer\\_care@candalife.com](mailto:isp_customer_care@candalife.com)  
Téléphone : 1 800 665-5758

**Canada Vie et le symbole social sont des marques de commerce de La  
Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie.**

## Titres canadiennes

**Bref aperçu :** Date d'offre initiale du fonds : 23 janvier 1996  
 Date de création du fonds : 23 janvier 1996  
 Gestionnaire : ClearBridge Investments

Valeur totale du fonds : 37 511 824 \$  
 Taux de rotation du portefeuille : 20,74 %

Option de garantie	RFG (%) <sup>1</sup>	VL (\$) <sup>1</sup>	UC <sup>1</sup>
Garantie applicable à l'échéance de 75 % et garantie applicable à la prestation de décès de 75 % - unités avec frais de sortie	2,81	905,30	1 864
Garantie applicable à l'échéance de 75 % et garantie applicable à la prestation de décès de 75 % - unités sans frais d'acquisition ni frais de sortie	2,81	861,92	3 549

<sup>1</sup> RFG – ratio des frais de gestion  
 VL – valeur liquidative  
 UC - unités en circulation

### Placement minimum

•Polices non enregistrées et REER : somme forfaitaire de 300 \$ ou prélèvements automatiques de 50 \$  
 •Polices FERR : Client existant de la Canada Vie RCF : 10 000 \$

## Dans quoi le fonds investit-il?

Ce fonds distinct souscrit principalement des actions canadiennes et consacre une tranche de son actif à des actions étrangères.

### Dix principaux placements

	% de l'actif
La Banque Toronto-Dominion Com New	5,48
Banque Royale du Canada	5,21
Alimentation Couche-Tard Inc.	4,36
Canadian Pacific Kansas City Limited	4,25
Chemin de fer Canadien Limitée	4,11
Agnico-Eagle Mines Ltd.	3,92
Fortis Inc.	3,52
Bank of Nova Scotia (The)	3,42
Open Text Corp.	3,41
Waste Connections Inc.	3,20
<b>Total</b>	<b>40,88</b>
<b>Nombre total des placements :</b>	<b>46</b>

### Répartition des placements



## Y a-t-il des garanties?

Ce fonds est offert aux termes d'un contrat d'assurance. Il est assorti de garanties qui peuvent protéger votre placement en cas de baisse des marchés. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Pour plus de précisions, veuillez vous reporter à la notice explicative et au contrat.

## À qui le fonds s'adresse-t-il?

Toute personne qui investit à plus long terme, qui est à la recherche du potentiel de croissance des actions, y compris d'un volume modéré d'actions étrangères, et qui est prête à assumer un niveau de risque faible à modéré. Comme le fonds investit dans des actions, les cours boursiers, qui peuvent grimper et dégringoler du jour au lendemain, ont une incidence sur sa valeur.

## Notes

En mai 2024, ClearBridge Investments a assumé les responsabilités de gestion de portefeuille qui revenaient auparavant à Bissett Investment Management. Les rendements obtenus avant cette date sont ceux réalisés par le gestionnaire de placements précédent. Depuis octobre 2023, l'évaluation de risque de ce fonds est passée de « modéré » à « faible à modéré ». Aucun autre changement n'a été apporté au fonds distinct.

## Quel a été le rendement du fonds?

Cette rubrique présente le rendement du fonds, pour un propriétaire de police qui a choisi l'option de garantie de 75/75 (unités avec frais de sortie), au cours des 10 dernières années, après déduction du RFG.

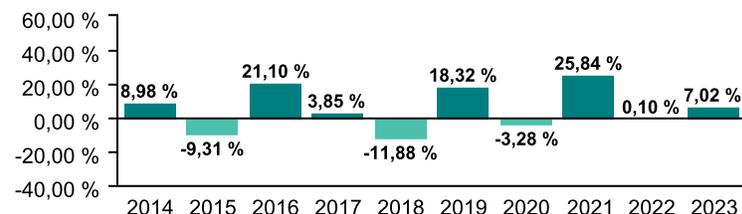
Il est important de noter que le rendement passé du fonds n'est pas indicatif du rendement futur. En outre, le rendement réel dépendra de l'option de garantie choisie et de votre situation fiscale.

### Rendement moyen

Un souscripteur ayant investi 1 000 \$ dans le fonds le 31 décembre 2013 et ayant opté pour l'option de garantie de 75/75 (unités avec frais de sortie), détient 1 689,88 \$ au 31 décembre 2023. Ce montant correspond à une moyenne de 5,39 % par année.

### Rendements annuels (en pourcentage)

Ce diagramme montre le rendement annuel du fonds au cours des 10 dernières années pour un propriétaire de police qui a choisi la garantie de 75/75 (unités avec frais de sortie). Au cours des 10 dernières années, on note 7 années au cours desquelles la valeur du fonds a augmenté et 3 années au cours desquelles la valeur a diminué.



## Quel est le degré de risque?

Le niveau de risque de ce fonds est *Faible à modéré*.



La valeur de vos placements peut diminuer. Veuillez vous reporter à la rubrique *Risques liés aux fonds* de la notice explicative pour obtenir de plus amples renseignements.

## Titres canadiennes

### Combien cela coûte-t-il?

Le tableau qui suit présente les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter et vendre des unités du fonds. Les frais dépendent de l'option de frais d'acquisition que vous avez choisie.

#### 1. Frais d'acquisition

Option de frais d'acquisition	Ce que vous payez	Comment ça fonctionne
Unités avec frais de sortie  Depuis le 1er juin 2023, l'option avec frais de sortie est uniquement offerte à l'égard des nouvelles cotisations reçues de propriétaires de police existants ou pour les transferts internes, conformément à nos lignes directrices administratives.	Si vous demandez le rachat des unités dans les délais suivants : moins de 1 an, vous payez 4,50 % moins de 2 ans, vous payez 4,25 % moins de 3 ans, vous payez 3,90 % moins de 4 ans, vous payez 3,50 % moins de 5 ans, vous payez 3,00 % moins de 6 ans, vous payez 2,35 % moins de 7 ans, vous payez 1,50 % 7 ans et plus, vous payez 0,00 %	<ul style="list-style-type: none"><li>• Lorsque vous investissez, la Canada Vie verse une commission pouvant atteindre 5 %. Les frais de rachat anticipé que vous payez sont remis à la Canada Vie.</li><li>• Vous pouvez faire racheter jusqu'à 10 % (20 % dans le cas de polices de FERR) de vos unités chaque année sans payer de frais de rachat anticipé.</li><li>• Les frais de rachat anticipé ont un taux fixe. Ils sont déduits du montant retiré.</li><li>• Vous pouvez échanger vos unités contre des unités d'autres fonds offerts aux termes du contrat sans payer de frais de rachat anticipé.</li><li>• Le barème des frais de rachat anticipé est établi en fonction de la date à laquelle la prime est investie.</li></ul>
Unités sans frais d'acquisition ni frais de sortie	Il n'y a aucuns frais lors de la souscription ou du rachat d'unités.	<ul style="list-style-type: none"><li>• Vous pouvez faire racheter des unités sans que cela ne donne lieu à des frais de rachat anticipé.</li><li>• Vous pouvez en tout temps faire échanger de vos unités contre des unités d'autres fonds aux termes du contrat.</li></ul>

#### 2. Frais permanents

Le RFG comprend les frais de gestion et les frais d'exploitation du fonds. Le RFG comprend les frais d'assurance pour la garantie choisie. Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant une incidence sur vous car ils réduisent le rendement que vous procure votre placement. Pour de plus amples renseignements sur le fonctionnement des garanties, veuillez vous reporter à votre contrat d'assurance.

Option de garantie	RFG (taux annuel en pourcentage de la valeur du fonds)
Garantie applicable à l'échéance de 75 % et garantie applicable à la prestation de décès de 75 % - unités avec frais de sortie	2,81
Garantie applicable à l'échéance de 75 % et garantie applicable à la prestation de décès de 75 % - unités sans frais d'acquisition ni frais de sortie	2,81

#### Commission de suivi

La Canada Vie verse une commission de suivi pour les services et les conseils qui vous sont fournis. La commission de suivi est prélevée sur les frais de gestion tant que vous détenez des unités du fonds. Son taux dépend de l'option de frais d'acquisition.

Option de frais d'acquisition	Commission de suivi
Unités avec frais de sortie	Jusqu'à 0,50 % de la valeur de votre placement chaque année.
Unités sans frais d'acquisition ni frais de sortie	Jusqu'à 1,00 % de la valeur de votre placement chaque année.

#### 3. Autres frais

Il se peut que vous ayez à payer d'autres frais lorsque vous demandez le rachat ou l'échange d'unités du fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais de négociation à court terme	Jusqu'à 2 % de la valeur des unités que vous faites racheter ou échanger dans les 90 jours après avoir investi dans le fonds.

### Que se passe-t-il si je change d'idée?

Vous pouvez changer d'idée et résilier le contrat de fonds de placement, la prime initiale acquittée par prélèvement automatique sur le compte ou toute prime forfaitaire que vous affectez à la police en nous envoyant un avis écrit à cet effet dans les deux jours ouvrables suivant la première des éventualités suivantes à survenir : la date à laquelle vous recevez l'avis d'exécution de l'opération ou cinq jours ouvrables après sa mise à la poste.

Votre demande de résiliation doit être faite par écrit, soit par courriel ou par lettre. Le montant remboursé correspondra au moins élevé des montants suivants : le montant de la prime résiliée ou la valeur des unités applicables acquises le jour où nous traitons votre demande. Le montant remboursé ne s'appliquera qu'à l'opération en question et inclura le remboursement de tous les frais d'acquisition ou autres frais que vous avez payés.

#### Renseignements supplémentaires

Il se peut que l'*Aperçu du fonds* ne contienne pas tous les renseignements dont vous avez besoin. Veuillez lire le contrat et la notice explicative ou communiquez avec nous en utilisant les coordonnées suivantes:

La Compagnie d'Assurance du Canada sur la Vie  
255, avenue Dufferin  
London ON N6A 4K1

Site Web : [www.canadavie.com](http://www.canadavie.com)

Courriel : Après avoir accédé à notre site Web, veuillez cliquer sur « Communiquez avec nous ».

Téléphone : 1 888 252-1847